



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du vingt-deux novembre deux mil vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

**Présents :** Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Daniel MARCONNET, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Sylvain FLOGNY, Madame Nicole MANGOT, Monsieur Gilles PIARD

**Absents :** Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE

Date de la convocation : 22/11/2023		Nombre de votants	16
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	23	Bulletins blancs	00
Nombre de membres en exercice	19	Abstentions	00
Nombre de membres présents	16	Suffrages exprimés	16
Nombre de procuration	00	Pour	16
		Contre	00

### 23.80 - Label Ville et village d'accueil des véhicules d'époque - Convention bilatérale

La Fédération Française des Véhicules d'Époque (FFVE) a créé le label " Ville et Village d'Accueil des Véhicules d'Époque » pour valoriser les collectivités engagées dans le développement touristique, faisant cohabiter patrimoine bâti et patrimoine roulant, en intégrant avec bienveillance des animations dédiées aux véhicules d'époque.

L'obtention du label permet d'être intégré dans un réseau de villes et villages en faveur des véhicules d'époque avec pour objectifs de :

- participer à l'animation de la commune et développer son attractivité ;
- promouvoir le patrimoine automobile à l'échelle locale ;
- accueillir les collectionneurs dans un environnement favorable.

Pour se voir attribuer le label « Ville et Village d'Accueil des Véhicules d'Époque », la commune devra prendre un certain nombre d'initiatives énumérées dans la convention bilatérale ci-annexée

En conséquence,  
Le Conseil Municipal,  
Vu l'exposé ci-avant,  
Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 20 novembre 2023,  
Vu l'avis favorable de la Commission Communication, Animations et Associations en date du 22 novembre 2023,

**AR Prefecture**

017-211702220-20231129-2380-DE  
Reçu le 30/11/2023

~~Vu le projet de convention,~~

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de candidature au label « Ville et Village d'Accueil des Véhicules d'Époque »,
- AUTORISE Monsieur Daniel MARCONNET, Adjoint chargé des Affaires sociales, de la vie associative, de la communication et des animations à mener toutes les démarches et signer tous documents relatifs à cette candidature, dont la convention avec la Fédération Française des Véhicules d'Époque ci-annexée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que  
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 29 novembre 2023



Le Maire,  
Hervé PINEAU

La Secrétaire,

Annie COURCY